Dans le monde en développement, les femmes participent en effet à la production agricole, fournissent nourriture, eau et combustibles pour leur foyer et mènent en dehors de l'exploitation des activités visant à améliorer le niveau de vie de leur famille. En outre, elles assument des fonctions vitales en prenant soin des enfants, des malades et des personnes âgées.

« L'autonomisation des femmes revêt une importance cruciale pour éradiquer la faim et la pauvreté. En privant les femmes de leurs droits et de leurs possibilités, ce sont leurs enfants et leurs sociétés que nous privons d'un avenir meilleur. C'est la raison pour laquelle l'Organisation des Nations Unies a récemment lancé un programme d'autonomisation des femmes rurales et de renforcement de la sécurité alimentaire », a déclaré M. Ban dans son message adressé à l'occasion de cette Journée internationale.

La première Journée internationale de la femme rurale a été observée le 15 octobre 2008 suite à une décision de l'Assemblée générale en décembre 2007. L'Assemblée reconnait ce faisant le rôle et l'apport décisifs des femmes rurales, notamment autochtones, dans la promotion du développement agricole, l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté en milieu rural.

« Le monde a progressivement pris conscience du rôle vital joué par les femmes dans la consolidation de la paix, l'instauration de la justice et la démocratie. Alors que nous approchons de l'échéance de 2015 pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'heure est venue de consacrer davantage d'efforts aux femmes rurales, de protéger leurs droits et d'améliorer leurs conditions de vie», a estimé le Secrétaire général.

« En cette Journée qui leur est dédiée, j'appelle tous nos partenaires à aider les femmes rurales, à écouter leurs voix et leurs idées et à veiller à ce que les politiques répondent à leurs besoins et leurs demandes. Il est de notre devoir de faire tout notre possible pour leur permettre de se réaliser pleinement dans l'intérêt commun », a-t-il ajouté.

Conformément à son programme pluriannuel de travail pour 2010-2014, la Commission de la condition de la femme a choisi comme thème prioritaire pour sa 56ème session en 2012 «

l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels ».

Source: http://fr.allafrica.com